un Soleil en CHAMPAGNE

AVRIL
MAI
JUIN
2025

24

UN BUDGET 2025 maîtrisé

URBANISME rappel des démarches



LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE SÉZANNE

Ville de Sézanne
Un soleil en Champagne



QUIZ !

OÙ SE TROUVE CE DÉTAIL ARCHITECTURAL ?

Vous n'avez pas trouvé ? Réponse page 16



Sacha HEWAK
Maire de Sézanne

ÉDITO

Le printemps, pour beaucoup d'entre nous, offre un nouvel élan, propice à l'émergence de nouveaux projets et à l'envie de mettre en œuvre le fruit des réflexions qui ont mûri durant les longs mois d'hiver.

Il en va de même pour les élus municipaux qui, à la mi-avril, après un long travail préparatoire, ont adopté le budget 2025, donnant le ton des projets et actions de l'année.

Mais nous devons faire face, comme tant d'autres communes, à une réalité budgétaire de plus en plus contraignante. En cause : la baisse continue des dotations versées par l'État qui fragilise nos ressources, conjuguée à une augmentation de nos charges. Ainsi, nos marges de manœuvre, déjà limitées, s'amenuisent encore, imposant des arbitrages parfois difficiles.

Et pourtant, vos attentes restent fortes et légitimes : préserver la qualité des services publics, veiller à l'entretien des espaces publics et équipements communaux, investir pour l'avenir, afin de préserver une ville agréable à vivre.

Dans ce contexte exigeant, c'est grâce à notre expérience, à notre expertise collective et à une gestion rigoureuse que nous parvenons à maintenir le cap et à investir sans augmenter les impôts.

Ce défi que nous relevons au quotidien nous permet de poursuivre en 2025 des projets d'envergure du mandat : travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville qui ont débuté en avril, lancement des études de maîtrise d'œuvre du futur terrain de football synthétique, et toujours les aides aux particuliers pour la rénovation des façades, huisseries ou vitrines de leur maison ou commerce.

Nous vous avons aussi proposé de nombreuses animations qui ont rythmé le printemps avec, en point d'orgue, le tout nouveau festival de jazz « La belle vie » qui aura su, dès la 1ère édition, séduire un large public, mais aussi la fête de la gastronomie, la brocante, le marché des producteurs locaux, la fête foraine et la fête médiévale, qui cette année, calendrier oblige, aura été organisée conjointement avec la fête de la musique.

Ces temps forts sont précieux et illustrent notre volonté d'agir pour une commune dynamique, solidaire et accueillante.

Soyez assurés de notre engagement à poursuivre notre travail avec sérieux et détermination, en restant à votre écoute et au service de l'intérêt général.



Ville de Sézanne
Un soleil en Champagne

En couverture :
"La belle vie" avec Fabrice Martinez, un artiste inspiré
© La production rémoise

Un Soleil en Champagne N°24
avril/mai/juin 2025
Bulletin d'information
de la Ville de Sézanne
7 Place de l'Hôtel de Ville
51120 Sézanne
tél : 03 26 80 59 01
Directeur de la publication :
Sacha Hewak
Rédaction : Régis Van Herreweghe et Sabine Veltz
Conception graphique : Virginie Dhellemme - www.comincreation.fr
Crédits photos : Ville de Sézanne, Département de la Marne, Photo Cadet (Thérèse Borgioli) - La production rémoise, Romu Ducros
Impression : Imprimerie Lemaire
Dépôt légal : juin 2025
Imprimé à 3 000 exemplaires sur du papier PEFC, à l'aide d'encres végétales.

LE TRI FACILE PAPIER

RENCONTRES

Réunion régionale des *Villages Étapes*



Tous les ans, la Fédération française des Villages Étapes (FFVE) organise des réunions de zone à travers la France réunissant les référents des communes labellisées (qu'il s'agisse d'élus, de personnels municipaux ou des offices de tourisme, ou de représentants des commerçants). Le 20 mars dernier, c'est Sézanne qui a eu l'honneur d'accueillir ce rassemblement annuel de la zone Grand Est au cours duquel ont été présentés le plan d'actions de la FFVE et les nouveaux projets pour 2025 tels que le plan de communication, les enquêtes de fréquentation, ou bien encore la préparation des 30 ans de la marque.

Cette rencontre a permis de confirmer que Sézanne répond bien au cahier des charges du label « Villages Étapes » au regard, entre autres, du nombre de ses commerces de bouche et d'une offre d'hébergement satisfaisante.

Et surtout, en assurant la promotion d'un accueil de qualité auprès des voyageurs, ce label permet de renforcer l'attractivité touristique de Sézanne et entraîne donc des retombées économiques indéniables dont on ne peut que se réjouir pour l'ensemble des acteurs locaux du tourisme, de la restauration et des services ! ●



DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES : **LA VILLE RECRUTE !**

Tout au long de l'année, la Ville est amenée à distribuer dans vos foyers les différents supports de communication : magazines municipaux, flyers et programmes d'animations divers, etc.

Cette distribution, effectuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres sézannaises et pouvant intervenir lors des weekends, est confiée à une personne pour laquelle chaque prestation représente près de 25 heures réparties sur 3 voire 4 jours de travail, soit plus de 300 heures par an.

Cette mission requiert :
- une bonne connaissance de la ville, de ses rues, ruelles, et autres courettes cachées dans les différents quartiers,
- une grande disponibilité,
- une grande fiabilité,
- le permis B
- la possession d'un véhicule
- une bonne condition physique : port de charges, marche, éventuellement bicyclette

Poste de vacataire à pourvoir dès septembre.

➜ Si ce poste vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès du service des ressources humaines de la mairie au 03 26 80 76 02 ou d'envoyer votre lettre de candidature par courriel à c.collin@ville-sezanne.fr ●

UN ÉCOPÂTURAGE QUI SE DIVERSIFIE avec 2 nouveaux hôtes



Mirage au 1er plan et Mikado derrrière lui

Il y a un petit peu moins d'un an, vous faisiez la connaissance de Lily, Oreo et Shaun, les 3 moutons d'Ouessant qui ont pris leurs quartiers dans une parcelle enherbée située avenue de la Fontaine du Vé, à l'arrière de la piscine Caneton.
Dans le prolongement de cette démarche de développement de l'écopâturage engagée par la Ville, ce sont désormais deux alpagas, Mirage et Mikado, qui ont trouvé résidence dans une parcelle de 4 000 m² à la sortie de la ville, rue de Vauchamps. Et ce n'est pas fini, d'autres projets vont suivre...

Un parcours sportif en pleine nature, fraîchement rénové



Mis en place il y a plusieurs années en plein cœur du site remarquable que constituent les landes et pâtis de Sézanne, les équipements du parcours sportif, exposés aux intempéries, montraient des signes de fatigue.
Afin de garantir la sécurité et le plaisir de tous, la Ville a récemment procédé au remplacement des agrès (poutre d'équilibre, barres parallèles, pas de géant, etc) et des tables de pique-nique devenus vétustes, et à l'installation de nouveaux bancs.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Que vous soyez sportifs émérites ou simples promeneurs, ces aménagements vous permettront de profiter de bons moments en plein air, en toute quiétude, dans le cadre enchanteur de cet espace classé Natura 2000.
Vous pourrez y admirer une faune et une flore propres à cet espace naturel et, si vous avez beaucoup de chance, peut-être y croiserez-vous les deux petites espèces protégées que sont le triton crêté et la grenouille agile.

Cette opération, dont le coût s'élève à près de 30 125 € HT (46 000 € HT avec la pose), a bénéficié d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 22 430 €.





Le budget 2025

est constitué des éléments forts suivants :

Poursuite des actions qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être des Sézannaises et des Sézannais

soutien aux associations sézannaises, entretien et préservation de nos **espaces publics** et de notre **patrimoine, accompagnement des familles** (aides financières pour le permis de conduire, les études surveillées, les activités sportives, les classes de découverte), et organisation de **manifestations festives tout au long de l'année**, avec cette année la 1ère édition du tout nouveau festival de jazz « La Belle Vie » qui a bénéficié d'un financement LEADER.

En investissement

- **Travaux de l'Hôtel de Ville :** mise aux normes d'accessibilité, mise aux normes de sécurité électrique, amélioration de l'isolation thermique, réfection d'une partie des sols, réfection des toilettes publiques situées à l'arrière du bâtiment.
À noter : cette opération bénéficie de subventions de l'État et du Département de la Marne.
- Troisième tranche de travaux de **reprise des tombes au cimetière**
- **Installation de tables de pique-nique** sur le Champ Benoist
- **Lancement du projet de terrain de football synthétique** avec le recrutement d'une maitrise d'œuvre et le lancement des premières études
- **Mise en place de l'écopâturage**
- **Réalisation d'une partie des études complémentaires** sollicitées par la DRAC dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Denis

Maintien des taux de la fiscalité locale

(taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises) afin de ménager les contribuables sézannais (particuliers mais également professionnels).

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel sont plus élevées cette année en raison de nouvelles mesures décidées par l'État. Si les dépenses relatives au gaz et à l'électricité restent supérieures au niveau constaté avant 2022, elles sont bien moins élevées qu'au cours de l'exercice 2024. Cette année, la Ville a également dû recourir à la location d'une balayeuse de voirie, la précédente étant désormais hors service.

Néanmoins, globalement **les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4,41 %** par rapport à l'exercice précédent. C'est, pour l'essentiel, le fruit des économies d'énergie réalisées dans les différentes services et équipements municipaux et de prévisions au plus près des besoins identifiés.

Pas de recours à l'emprunt en 2025







Budget 2025

Charges à caractère général : eau, gaz, électricité, fournitures, entretien, réparations, travaux, et prestations de services, pour le fonctionnement des équipements, des espaces et des services municipaux

Charges de personnel : une cinquantaine de cadres et d'agents administratifs et techniques au total, qui assurent les missions suivantes :
* accueil du public en mairie (état civil, élections, CNI et passeports, urbanisme, cabinet du maire)
* conception, organisation et mise en place des manifestations culturelles et animations festives, et de la communication municipale
* entretien et fonctionnement des équipements (Ancien Collège, Prétoire, Femme sans tête, camping) et des espaces (stades, rues, trottoirs, places, espaces verts, mails, cimetière)
* soutien aux activités et animations des associations

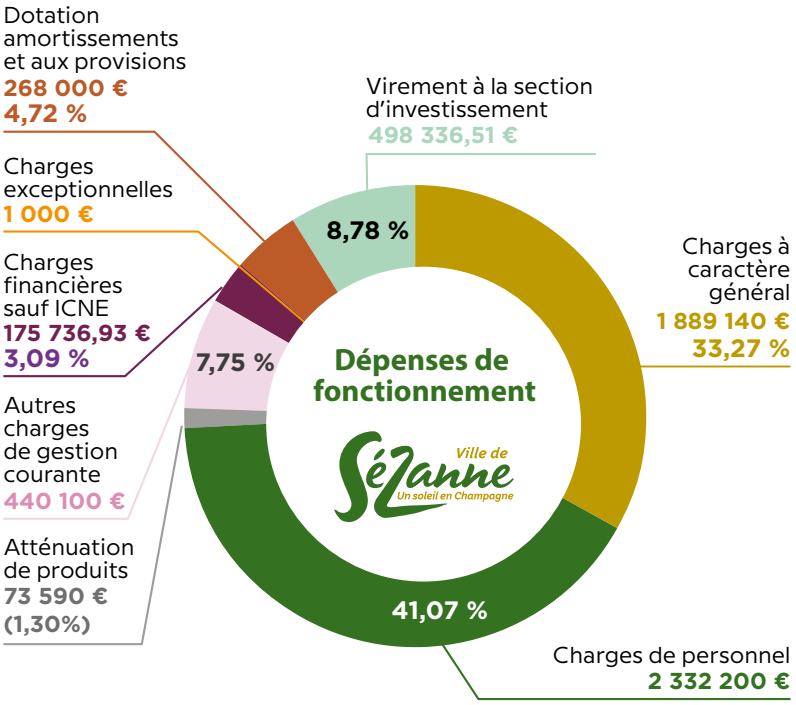
Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, indemnités au maire et aux adjoints, et participation au Syndicat de transport scolaire

Produits des services et du domaine : remboursement des frais de personnel par la Communauté de Communes (mutualisation des services), concessions au cimetière et au columbarium, droits de place (terrasses de commerces, marchés, foires)

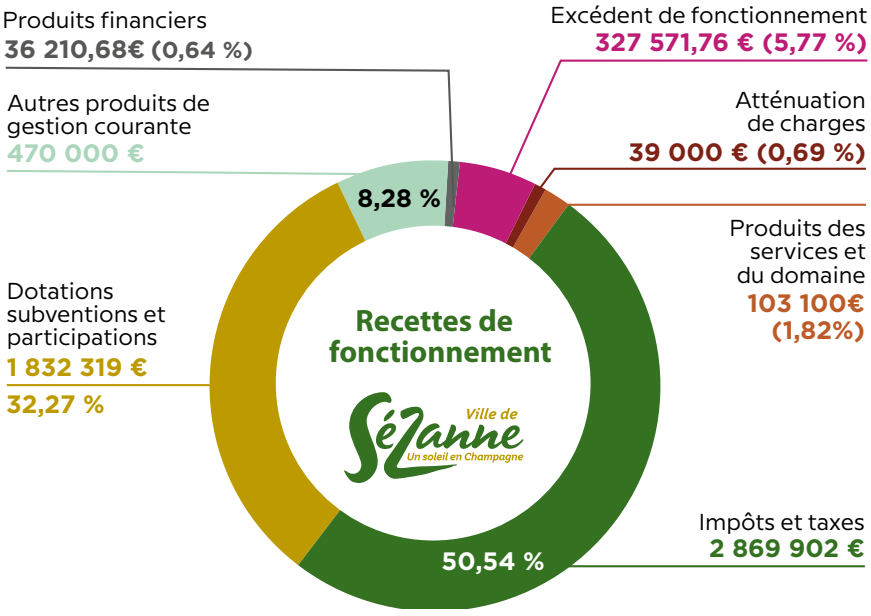
Impôts et taxes : produits des impôts locaux, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation

Dotations, subventions et participations : dotations et compensations versées par l'État, participations et subventions de la Région, du Département, de fonds européens

Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles (logements communaux, locations de terres et jardins, loyers de la gendarmerie et de la brigade motorisée, loyer de l'inspection primaire, locations de salles...)



BUDGET 2025
5 678 103,44 €



Pour en savoir plus, vous trouverez le budget détaillé sur le site Internet de la Ville :
➜ *www.ville-sezanne.fr/votre-mairie/le-budget*

Tribunes libres

" Bien Vivre ensemble à Sézanne "

Fidèles à nos engagements au service de l'intérêt général : Agir plutôt que critiquer

Depuis cinq ans, l'opposition municipale se fait davantage remarquer par ses attaques que par des propositions utiles. Sa stratégie repose sur la critique permanente, les attaques personnelles et la diffusion de contrevérités dans la presse, sur les réseaux sociaux et dans les tribunes du magazine municipal. Sans jamais contribuer à un débat local constructif, ses membres n'existent qu'à travers la polémique.
En 2022, cette dérive a conduit à une scission au sein du groupe de MM. Quinche et Léglantier, après la publication d'une tribune à caractère diffamatoire dans le magazine municipal.
Plus récemment, leur refus de soutenir une subvention pour la téléconsultation, pourtant indispensable face à la désertification médicale, montre une fois encore leur posture idéologique, au détriment de l'intérêt général.
Face à cela, la majorité municipale reste concentrée sur ses missions essentielles : défendre les services publics, investir pour l'avenir de Sézanne, améliorer le cadre de vie des habitants et maintenir le bien vivre ensemble.
Depuis le début du mandat, notre ligne est claire et répond à des objectifs identifiés : gestion rigoureuse, dépenses maîtrisées, maintien des investissements sans aucune hausse des taux d'imposition.
Soyez assurés que nous poursuivons notre engagement avec détermination, constance et responsabilité, au service de toutes les Sézannaises et tous les Sézannais.

Sacha Hewak et la liste de la majorité Municipale « Bien vivre ensemble à Sézanne »

" Un nouveau souffle pour Sézanne "

Avec Thierry Touchais comme tête de liste et le soutien de J.F. Quinche,nous oeuvrons depuis des années pour réunir l'opposition de 2013 et de 2020.C'est chose faite depuis 6 mois et de nouvelles personnes nous rejoignent,séduites par une stratégie limpide:union,apolitisme,compétence,ouverture d'esprit.Néanmoins,malgré tout le travail fournit pendant ce mandat et alors que nous étions biens seuls parfois,nous entendons des personnnes qui veulent opter pour une autre stratégie en formant une 3 ème liste.C'est le jeu de la démocratie.Stratégie logique et naturelle si ces personnes apportent de nouveaux projets,des idées ou des modèles de gouvernance que nous refuserions de prendre en compte.J'aimerai donc les mettre en garde sur la lourde responsabilité qui leur incombe.Se diviser c'est donner de l'espoir à un adversaire qui doute,affaiblit par un bilan affligeant et de plus en plus rejeté par les sézannais.Une campagne municipale n'est pas un jeu:le combat sera rude,les coups feront mal et le financement d'une telle campagne est conséquent.L'union est la seule stratégie efficace et sérieuse.Il faut donc tous revenir à la raison et j'appelle toutes ces personnes à nous rejoindre pour travailler de l'intérieur et constituer cette force qui renversera ce système à bout de souffle.Ne soyons pas l'opposition la plus bête du monde.En 2020 ,nous avons perdu de 96 voix,ne gâchons donc pas nos chances en 2026.

Thomas Adnot

" Sézanne, choisissons notre avenir "

Un budget pour rien ?

Le budget 2025, voté en avril dernier, est un budget d'affaires courantes, sans engagements autres que les sommes correspondant aux travaux de la mairie, toujours plus de dépenses pour des énièmes études servant de paravent à l'inaction en matière d'investissements productifs et la reconduction du maintien des taux d'imposition… ce qui ne signifie d'aucune façon une stabilité des impôts pour les Sézannais.
Pour ce faire, il eut fallu abaisser les taux afin de compenser l'augmentation de la base, proposition que nous avions déjà suggérée au maire et sa majorité mais que ces derniers ont refusée, trop heureux de se réfugier derrière l'augmentation de la base. Un fait : les impôts ont augmenté durant cette mandature.
Qu'est-ce qu'un investissement productif ? Un investissement qui peut générer de la croissance pour Sézanne, plus d'entreprises qui choisissent de s'implanter, plus d'emplois, plus de logements pour les arrivants ou pour les seniors qui recherchent une résidence d'accueil.
Il s'agissait du dernier budget avant les prochaines élections, le prochain devra être le premier vers la voie du développement économique et commercial, tout en conservant l'esprit de solidarité et la qualité de vie des Sézannais.
A juste titre, les deux élus minoritaires n'ont donc pas validé ce budget.
Par ailleurs, il est intéressant de noter que deux élus ayant rejoint la majorité se sont abstenus.
Des premières fissures dans le mur ?

Vincent Léglantier et Jean-François Quinche

Des équipes toujours aussi investies au quotidien



1- Ancienne gare ferroviaire

Une plaque commémorative située sur le quai de l'ancienne gare ferroviaire témoigne de l'explosion d'un train de munitions en 1957, provoquant près de 500 sans-abris. Or, celle-ci se trouvait régulièrement masquée par la végétation au gré des saisons. Afin de la rendre visible en permanence et ainsi garder en mémoire cet épisode tragique qui a marqué la vie des Sézannaises et Sézannais, les personnels municipaux ont réalisé un parterre de dalles encadré de plantations.



2- Aménagement d'un escalier au camping

Le camping étant aménagé sur deux niveaux, lorsque des campeurs installés sur la partie la plus haute étaient amenés à vouloir se rendre à l'accueil ou aux sanitaires situés sur le bas de cet équipement (ou ailleurs), ils se trouvaient dans l'obligation d'emprunter les allées et donc de suivre un parcours relativement long, ou de s'aventurer à descendre le talus.
Aussi, afin de rendre cet accès plus direct et sécuriser ces circulations piétonnes en évitant tout risque d'accident, les agents municipaux ont aménagé un escalier en rondins de bois avec un garde-corps.



3- Mise en service de la nouvelle balayeuse

Après de nombreuses années (18 !) de bons et loyaux services à arpenter les rues de la ville dans un combat sans fin contre la salissure des voiries, il a finalement fallu se résigner à se séparer de notre ancienne balayeuse qui était sur le flanc depuis la fin d'année 2024. Sa remplaçante, flambant neuve, en location, est finalement arrivée le 11 avril et les agents de la Ville ont pu la mettre à contribution dès le 18 avril, après quelques jours d'adaptation à cette nouvelle génération de matériel.



4- Aménagement du jardin du cloître du jardin du couvent des Récollets

Mis en place à l'occasion de la 1ère édition de la fête de la gastronomie en 2019, le jardin des simples du cloître est composé d'une multitude d'aromates dont chacun peut profiter lors d'événements ou de visites qui y sont organisés. L'équipe des espaces verts de la Ville est récemment intervenue, avec tout son savoir-faire, afin de lui rendre une seconde jeunesse, et ainsi faire en sorte qu'il reste un lieu où il fait bon flâner et s'enivrer des innombrables senteurs de ces plantes aromatiques.



Urbanisme : les bonnes démarches pour vos travaux

Avant d'engager des travaux sur votre propriété – construction, extension, ravalement de façade, clôture, changement d'huisseries, pose d'un abri de jardin, creusement d'une piscine, etc - il est essentiel de connaître et respecter les règles d'urbanisme en vigueur à Sézanne.

Ces règles ne sont pas là pour compliquer vos projets mais pour garantir un cadre de vie harmonieux et sécurisé pour tous.

Ignorer ces règles peut entraîner des sanctions :

‼️ amende, obligation de démolition ou de mise en conformité, voire contentieux juridique.

Selon la nature de votre projet, différentes autorisations peuvent être nécessaires :

📋 Déclaration préalable de travaux : pour les modifications de façade, pose de clôture, construction d'un abri de jardin, extension inférieure à 20 m², etc.

📋 Permis de construire : pour les constructions nouvelles, les agrandissements importants ou certains changements de destination d'un bâtiment.

Quelles sont les démarches à suivre ?

✅ Se renseigner auprès du service urbanisme de la mairie

✅ Préparer un dossier avec les pièces nécessaires (plans, photos, formulaire Cerfa, etc.).

✅ Déposer votre demande de préférence en ligne via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (https://sve.sirap.fr) ou en mairie

✅Attendre l'autorisation avant de commencer les travaux.

Les délais varient de 1 à 2 mois selon les cas, si le dossier est complet.





TRAVAUX EN SECTEUR AVAP **des soutiens financiers pour valoriser le patrimoine**

La Ville aide financièrement les propriétaires qui réalisent des travaux de rénovation sur leur immeuble situés dans le périmètre de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)/ SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Cette subvention peut porter sur le coût supplémentaire entraîné par l'utilisation de matériaux préconisés ou imposés par le règlement de l'AVAP / SPR (bois ou alu au lieu de PVC pour les huisseries par exemple, ou petites tuiles à la place de tuiles mécaniques...), ou consister en des incitations financières pour les ravalements de façade.

Pour en savoir plus sur les travaux éligibles et les conditions d'attribution, renseignez-vous auprès du service de l'urbanisme ou rendez-vous sur le site internet de la Ville
➜ wwww.ville-sezanne.fr>Vivre à Sézanne > Urbanisme > Des aides de la Ville aux particuliers pour des travaux de rénovation

‼ Attention : le dossier de demande d'aide doit être déposé avant le début des travaux en parallèle de la demande d'autorisation d'urbanisme



Vous avez un projet d'ouverture de commerce ?

Avant toute installation ou travaux, renseignez-vous pour savoir si une autorisation d'urbanisme est nécessaire, notamment en cas :
- de changement de destination d'un local (ex : transformation d'un logement en commerce)
- de modification de façade (pose d'une enseigne, changement de vitrine, etc)
- d'agrandissement ou d'aménagement intérieur impactant l'accessibilité ou la sécurité

‼ Tout établissement recevant du public (ERP) doit répondre à des normes strictes : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sécurité incendie, dégagements, etc.
Une autorisation d'aménager un ERP peut être exigée, avec un contrôle par les commissions ad hoc.
Là encore, le service de l'urbanisme est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches !

Le service urbanisme de la mairie vous accompagne

La mairie est votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à prendre contact en amont de vos projets pour obtenir des conseils, éviter les erreurs et gagner du temps. Bah FALL, responsable du service de l'urbanisme, est à votre disposition au 03 26 80 76 04.

Vous pouvez aussi lui envoyer un message sur la boîte : urbanisme@ville-sezanne.fr



Service de l'urbanisme : nouveaux horaires d'ouverture
Afin de permettre à Bah FALL de consacrer du temps à l'instruction des dossiers, dans un souci d'efficacité et de qualité du service, les horaires d'accueil physique et téléphonique du public ont été adaptés :
⏰ lundi et mercredi de 9h à 12h
⏰ jeudi de 14h à 18h
⏰ vendredi de 14h à 17h

FESTIVAL « LA BELLE VIE »
succès musical et populaire pour la 1ère édition

Pendant une semaine, la musique a envahi le couvent des Récollets, le Prétoire, les écoles, les rues et... les cœurs. Entre concerts, ambiance festive et public conquis, le festival de jazz « La Belle Vie » a transformé la ville en une scène vivante et gaie.







Cette 1ère édition, rythmée et inspirée, fut le reflet fidèle de l'esprit sézannais alliant originalité, convivalité, partage et émotion. Vivement l'année prochaine !

Retour en images sur un événement culturel qui porte bien son nom, entièrement gratuit pour les publics.



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Cofinancé par l'Union européenne · La Région Grand Est · Pays de Brie et Champagne

Fête de la Gastronomie

Cinéma, musique, saveurs du monde et produits du terroir : des ingrédients de qualité pour célébrer, sous le signe du partage et de la diversité, la fête de la gastronomie du 23 au 27 avril dernier.









LE JEU DES 1 000 € A FAIT ESCALE À SÉZANNE

C'est dans une ambiance chaleureuse que les micros de France Inter se sont installés au Prétoire le 23 avril dernier pour l'enregistrement du mythique Jeu des 1 000 euros. Simples curieux, passionnés de culture générale ou fans de l'émission, tous s'étaient donné rendez-vous pour tenter de répondre aux questions parfois ardues de Nicolas Stoufflet.



Conseil des Sages **un panneau installé en son honneur**

Depuis sa mise en place en avril 2022, le Conseil des Sages œuvre sur des sujets aussi variés que la **sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs, la préparation d'un guide des noms de rues de Sézanne** (distribué dans chaque foyer avec cette édition du magazine), **la proposition d'installation de bancs adaptés** aux personnes âgées ou à mobilité réduite, l'interview enregistrée et retranscrite de Sézannais de longue date, dans le cadre d'un **projet de transmission** de témoignages aux jeunes générations, ou encore des **actions intergénérationnelles** avec le Conseil Municipal des Jeunes telles que le **tournage d'une vidéo sur la sécurité routière.**
La variété des profils de ses 8 membres participe de la richesse des échanges, des réflexions et des projets qui sont menés, en mettant en commun leurs connaissances, leur énergie et leurs idées en faveur de notre Petite Cité de Caractère©.
Aussi, c'est avec un immense plaisir que M. le Maire a inauguré, le 28 mars dernier, le panneau « Villages et Villes Sages » en entrée de ville, route de Troyes, en présence de



M. le Sous-Préfet, de membres du Conseil Municipal et des Sages. Une belle reconnaissance des actions qu'ils mènent pour leur ville. Lors de cette cérémonie, M. le Maire a souhaité rendre hommage à la mémoire de Mme Claude Renon, membre du Conseil des Sages, récemment décédée, qui fut très active au sein de cette instance.

La vie quotidienne à Sézanne, d'hier (et même d'avant-hier…) à aujourd'hui : **racontez-nous !**

votre regard et votre témoignage nous intéressent

Les membres du Conseil des Sages souhaitent recueillir la parole de celles et ceux qui ont vu leur quotidien évoluer ici, à Sézanne, au fil du temps, afin de constituer une base d'informations et de documents destinée aux jeunes générations.

Écoles et activités périscolaires, vie associative, festivités, commerces, artisanat, industries et monde agricole (ce sont les thèmes retenus), beaucoup de choses ont changé, parfois imperceptiblement, parfois radicalement.

➜ Si vous souhaitez apporter votre témoignage, ou juste partager un simple détail, une petite anecdote ou une photo ancienne, n'hésitez pas à contacter Sophie Blouin (membre du Conseil des Sages) au 06 13 54 86 06 ou à laisser un message avec vos coordonnées à l'adresse de messagerie suivante : conseildessages.sezanne@gmail.com

Toutes les contributions seront les bienvenues en toute simplicité et l'anonymat sera respecté si vous le désirez. Le Conseil des Sages vous remercie par avance de votre participation.



RAPPEL

À Sézanne,
les sacs jaunes et les sacs noirs
sont ramassés en même temps,
chaque jeudi matin

Pensez à les sortir le mercredi soir, à partir de 18h et de préférence après 20h, merci !

C'est la période idéale pour les petits travaux de jardinage ! Tonte des pelouses, taille des haies et des arbustes, entretien des fleurs... Mais que faire de ces déchets verts ? Il est formellement interdit de les brûler dans son jardin ! Trois solutions s'offrent à vous :

› La déchetterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts, il y seront valorisés.

› Le compostage

Les tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

› Le broyage et le paillage

Les petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Il conserve l'humidité du sol et évite la pousse des mauvaises herbes.



Attention à vos haies !

N'oubliez pas de tailler régulièrement votre haie, afin que les branches ne dépassent pas sur la rue, en gênant le passage des piétons.



Avec les beaux jours qui reviennent, les travaux d'intérieur et d'extérieur sont d'actualité. Mais attention toutefois de ne pas empêcher votre voisin de manger dehors ou de se reposer à cause du bruit infernal de votre tondeuse ou de votre perceuse, ou encore de votre tronçonneuse...

Un arrêté préfectoral prévoit des plages horaires spécifiques pour l'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Réponse au quiz de la page 2 : 17, rue de Châlons - porche du XIXe siècle construit en briques de terre cuite